

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Industrie et des Mines

**CONVENTION
PORTANT CREATION D'UN
CENTRE D'APPUI A LA TECHNOLOGIE ET A L'INNOVATION
(CATI)
AU SEIN DE L'UNIVERSITE DE RELIZANE**



Article 8 : Entrée en vigueur

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature par les deux parties.

Fait à Gelizane le 12/12/2022

Pour l'INAPI

Le Directeur Général

~~BELMEHDI ABDOU~~

Directeur Général



Pour l'université

Le recteur



مدير جامعة خليزان
أحمد